

Strasbourg, le **17 DEC. 2024**

A6a/1224/2024

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOUG

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.330-1 :

DECIDE

Madame Alexandra JULLIERON, Secrétaire Générale, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.



Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S